

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

Mouvement de l'aliénation mentale dans les asiles publics et privés de 1854 à 1860

Journal de la société statistique de Paris, tome 12-13 (1871-1872), p. 57-64

http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1871-1872__12-13__57_0

© Société de statistique de Paris, 1871-1872, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques
<http://www.numdam.org/>

JOURNAL

DE LA

SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE PARIS.



I.

Mouvement de l'aliénation mentale dans les asiles publics et privés de 1854 à 1860.

Le document officiel dont l'analyse suit est déjà un peu ancien; il n'en a pas moins conservé un très-grand intérêt, surtout en l'absence de toute publication postérieure sur le même sujet.

La collection de la Statistique de France contient, en ce moment, trois monographies sur la matière.

Nous voulons appeler l'attention sur la troisième et dernière, comme la plus complète et de beaucoup la plus considérable. Elle comprend les sept années de la période 1854-1860.

Disons immédiatement que, par suite de l'extension qu'a reçue le programme de cette statistique annuelle, on peut aujourd'hui apprécier, dans ses principaux éléments, la situation administrative de nos asiles, ainsi que le mouvement qui s'y opère (entrées et sorties par guérison ou décès). On trouve en outre dans le nouveau travail officiel un assez grand nombre d'observations médicales qui nous paraissent de nature à faciliter l'étude si délicate, si difficile, d'une des plus cruelles infirmités humaines.

1^o Nombre des établissements d'aliénés. — A la fin de 1860, le nombre des établissements consacrés au traitement des aliénés, dans les 86 anciens départements de la France, s'élevait à 99, dont 57 asiles publics et 42 asiles privés. C'est 3 de plus qu'en 1854. Sur ces 99 asiles, 10 sont spécialement affectés au sexe masculin, 16 au sexe féminin, les autres sont communs aux deux sexes. Ils se répartissent entre 60 départements, les 26 autres en étant dépourvus. Ce fait est regrettable en ce sens que les départements sans asile sont obligés d'envoyer leurs aliénés dans les établissements voisins, c'est-à-dire quelquefois à des distances considérables, circonstance qui ne permet que difficilement aux parents et amis de les visiter.

2^o Population des asiles. — La population des asiles d'aliénés n'a pas cessé de s'accroître depuis 1835, date des premiers renseignements recueillis. De 10,539 en traitement au 1^{er} janvier 1835, le nombre des malades s'est élevé progressivement à 30,239 en 1861.

Le total de l'accroissement dans cette période de 26 années est de 19,700, soit 750, en moyenne, par an. C'est, par rapport au nombre primitif, une augmentation de 187 p. 100. Toutefois ce mouvement progressif tend à se modérer. C'est ainsi

que, de la période 1836-1841 à la période la plus récente (1856-1861), l'accroissement annuel est descendu de 5.04 à 3.14 p. 100. Il y a donc lieu de prévoir le moment où la population de nos asiles pourrait au moins devenir stationnaire.

Il ne faudrait pas croire que l'accroissement des aliénés en traitement dans nos asiles a correspondu à un accroissement de l'aliénation mentale en France. Il a eu pour cause principale ce fait qu'un très-grand nombre de malades qui, faute d'établissements curatifs spéciaux, restaient autrefois au sein de la famille, ont été admis dans les asiles successivement ouverts.

Au point de vue de la nature de leur infirmité, les malades en traitement, le 1^{er} janvier 1861, se classaient comme il suit :

26,450 fous, 3,746 idiots et 43 crétins.

En cinq ans, le nombre des fous en traitement s'est accru de 14 p. 100, et celui des idiots de 32 p. 100.

Calculée sur la moyenne des 6 dernières années, la proportion des femmes est de 51.90 et celle des hommes de 48.10 seulement pour 100 malades. Cette disproportion des deux sexes est très-remarquable, surtout quand on songe que les hommes entrent en plus grand nombre dans les asiles. Elle s'explique toutefois par le fait que les femmes y font un séjour plus prolongé.

La supériorité numérique du sexe féminin ne se constate d'ailleurs que dans la catégorie des fous, où l'on compte 50 femmes pour 41 hommes. Dans la catégorie des idiots, les hommes dépassent, au contraire, les femmes dans la proportion de 51 à 49.

3^o *Chances de guérison des malades.* — Considérés d'après les chances de guérison que leur état paraît offrir, les fous traités dans les asiles au 1^{er} janvier 1861 étaient au nombre de 4,499 *présûmés curables* et 20,648 *présûmés incurables*. En général, on compte, sur 100 fous, 81 malades de cette dernière catégorie. Ainsi plus des quatre cinquièmes n'offrent aucune chance de guérison! Pour les idiots-crétins, la proportion est plus élevée encore : sur 1,000 malades, il n'y en a que 4 dont la guérison soit présûmable.

4^o *Aliénés selon la nature des asiles.* — Le nombre des aliénés en traitement le 1^{er} janvier 1861 s'élevait à 30,239, dont 15,470 (ou 51 p. 100) traités dans les asiles appartenant à l'État ou aux départements, 7,026 (23) dans les quartiers d'hospice, et 7,743 (26) dans les établissements privés. Au 1^{er} janvier 1853, ces proportions étaient respectivement de 46, 30 et 24 p. 100; il en résulte que l'augmentation survenue de 1853 à 1861 s'est produite entièrement dans les asiles publics et privés. On a constaté (sans doute par suite de suppressions successives) une diminution considérable dans le nombre des malades traités dans les quartiers d'hospice.

70 asiles sur 99 renferment moins de 400 aliénés; 29 en renferment plus de 400. Les principaux sont : la Salpêtrière, à Paris, qui compte en traitement 1,362 malades; l'asile de Maréville (Meurthe) 1,347, et celui de Clermont (Oise) 1,247.

5^o *Recensement des aliénés, en 1861, dans les asiles et à domicile.* — A l'occasion du dénombrement de la population en 1861, on a recensé le nombre total des aliénés existant en France. Or, à cette époque, on comptait dans les 89 départements 84,214 insensés, dont 53,160 à domicile et 31,054 dans les asiles. Il y aurait donc eu, dans notre pays, 1 insensé sur 444 individus, ou un peu plus de 2 sur 1,000 habitants. Le nombre des fous proprement dits était de 42,689; celui des crétins de 41,525. Sur les 42,689 aliénés, 27,425, ou les trois cinquièmes, étaient

traités dans les asiles; sur les 41,525 idiots-crétins, 37,896 vivaient au sein de la famille, où ils ne recevaient très-probablement aucune assistance médicale.

Parmi les idiots on trouve plus d'hommes que de femmes, dans la proportion de 23 à 18, ou 128 p. 100, et parmi les fous, comme nous l'avons déjà constaté pour les asiles, plus de femmes que d'hommes, dans la proportion de 22 à 20, ou 111 p. 100.

6° *Mouvement annuel à l'entrée et à la sortie; admissions.* — Nous résumons dans le tableau ci-après, pour les 5 dernières années, le mouvement à l'entrée des diverses catégories de malades traités dans les asiles, tant publics que privés.

	Présents au 1 ^{er} janvier.			Admis dans l'année.			Total des traités.		
	Fous.	Idiots et crétins.	Total.	Fous.	Idiots et crétins.	Total.	Fous.	Idiots et crétins.	Total.
1856.	22,602	2,883	25,485	8,639	607	9,246	31,241	3,490	34,731
1857.	23,283	3,022	26,305	9,195	829	10,024	32,478	3,851	36,329
1858.	23,851	3,177	27,028	9,375	939	10,314	33,226	4,116	37,342
1859.	24,395	3,483	27,878	9,467	619	10,086	33,862	4,102	37,964
1860.	25,147	3,614	28,761	10,089	696	10,785	35,236	4,310	39,546
Moyennes	(Sexe masculin 11,346	1,663	13,009	4,884	392	5,276	16,230	2,055	18,285
	(Sexe féminin. 12,509	1,573	14,082	4,469	346	4,815	16,978	1,919	18,897
	(Totaux . . . 23,855	3,236	27,091	9,353	738	10,091	33,208	3,974	37,182

D'après ce tableau, le nombre annuel des insensés traités dans les asiles s'est élevé, en 5 ans, de 34,731 à 39,546. L'augmentation a porté à la fois sur la population au 1^{er} janvier, et sur les admissions de chaque catégorie.

En ce qui regarde les *admissions*, leur proportion n'a pas cessé de s'accroître; mais, ainsi que nous l'avons observé pour la population des asiles, le taux de cet accroissement s'est affaibli sensiblement. Il avait été de 7.94 de 1835 à 1839; il est descendu, dans la période 1855-1866, à 2 p. 100. On trouve, dans cette diminution graduelle, la preuve manifeste que l'accroissement, si considérable au début, des admissions est un fait absolument temporaire et s'explique, en grande partie, par l'action bienfaisante de la loi du 30 juin 1838, qui a rendu obligatoire pour chaque département le traitement de ses aliénés indigents. De là la construction de nouveaux asiles, et l'agrandissement, l'amélioration des anciens. La moyenne annuelle des admissions a été, pour les 5 années, de 9,353 fous, 727 idiots et 11 crétins. En d'autres termes, par 100 malades admis, il y a eu 92 fous, 7 idiots et 1 crétin.

7° *Rechutes, translations, réintégrations.* — Pour avoir la mesure véritable de l'accroissement des admissions, il est nécessaire de distinguer les aliénés admis pour la première fois de ceux qui sont transférés dans d'autres établissements ou réintégrés après rechute, ces réintégrations ou translations figurant dans les états statistiques transmis par les directeurs d'asiles comme autant d'admissions nouvelles. De là des doubles emplois, dont il est important de connaître la valeur.

Pour la période que nous embrassons, on calcule que, sur 100 admissions, 23 sont dues à des rechutes, transfèrements ou réintégrations. On peut donc évaluer à plus d'un cinquième le nombre des doubles emplois dans le chiffre des admissions nouvelles. Sur les 50,455 malades entrés dans les asiles de 1856 à 1860, on a compté 5,610 rechutés (103 idiots et 5,507 fous); ce qui établit une proportion de 11 p. 100. Les hommes y sont en majorité, dans le rapport de 102 à 100. Ajoutons que, sur les fous admis par rechute, on en compte 3,235 qui l'étaient pour la pre-

mière fois, 1,086 pour la seconde, 549 pour la troisième, 280 pour la quatrième, 110 pour la cinquième. Chez les 350 autres, la folie reparaisait pour la sixième fois au moins.

C'est dans la première année de la guérison que se produit le plus grand nombre de rechutes. Elles deviennent beaucoup plus rares dans les années suivantes. En réduisant, en effet, à 100 le nombre des réadmissions pour cette cause, on trouve une proportion de 47 pour la première année, de 16 pour la seconde, de 9 pour la troisième et de 28 pour toutes les autres réunies.

8° *Part des parents et de l'autorité dans les admissions.* — Aux termes de l'article 18 de la loi du 30 juin 1838, les aliénés peuvent être placés dans les asiles, soit par leurs familles, soit par l'administration, qui doit intervenir d'office lorsque l'état mental du malade est de nature à compromettre l'ordre public ou la sûreté des personnes. — Or il résulte du document que nous analysons, que plus des deux tiers des admissions sont effectuées par l'autorité. Rien ne pouvait mieux indiquer avec quelle répugnance les familles se séparent de ceux de leurs membres que la terrible maladie a frappés.

9° *Admissions par sexe.* — Si l'on examine les admissions par sexe, on trouve que les asiles ont reçu, en moyenne, 110 hommes pour 100 femmes, ou 109 pour les fous et 113 pour les idiots-crétins. Cette disproportion, constatée depuis l'origine des recherches faites sur ce point, appelle l'attention; elle exclut en effet l'idée émise par plusieurs aliénistes d'une prédisposition de la femme à la folie. — Répétons que, si la population féminine des asiles est plus considérable que celle de l'autre sexe, ce fait doit être attribué à un prolongement de séjour dans ces établissements, en d'autres termes, à une moindre mortalité. Le séjour moyen des femmes à l'asile atteint, en effet, 9 mois et 5 jours, tandis que celui des hommes n'est que de 8 mois et 20 jours.

10° *Age des aliénés.* — Les aliénés admis pour la première fois de 1856 à 1860 ont été classés par âge. En les rapportant à la population générale, classée également par âge, on constate que la folie ne se manifeste guère qu'après la vingtième année, et qu'elle devient ensuite de plus en plus fréquente jusqu'à 40 ans, marchant pour ainsi dire parallèlement au développement de la raison. A partir de 40 ans, le nombre proportionnel des cas de folie va graduellement en diminuant jusqu'aux limites de la vie. — A tous les âges, sauf toutefois aux âges extrêmes de la vie, qui paraissent plus particulièrement défavorables à la femme, c'est le sexe masculin qui offre le plus d'aliénés. Pour les deux sexes, le maximum des cas de folie se trouve entre 30 et 40 ans.

11° *État civil des aliénés.* — Le nombre proportionnel des célibataires reçus dans les asiles s'est élevé, pour les 5 années, à 17,169, et celui des mariés à 14,402. C'est 1 célibataire admis pour 2,707 habitants célibataires et 1 marié pour 4,937 habitants mariés. Les célibataires excèdent donc de près de 50 p. 100 la proportion des mariés. Faut-il conclure de cette différence énorme que le célibataire, généralement privé des soins, des consolations de la famille, supporte moins bien les épreuves de la vie, ou que les célibataires frappés de folie n'ont d'autre refuge possible que les asiles? Les deux motifs ont dû contribuer à ce résultat.

12° *Instruction des aliénés.* — On a prétendu que la folie suit le progrès des lumières, qu'elle est en raison directe du développement de l'instruction publique. Il pourrait y avoir quelque chose de vrai dans cette assertion. Ce qui est certain,

c'est que sur 33,110 fous, dont on a pu vérifier l'instruction, on n'en a compté que 8,963, soit 27 p. 100, ne sachant ni lire ni écrire; or cette proportion est, pour la population générale, dans les mêmes années, de 38¹/₂. Pour les idiots-crétins, par exemple, on comprendra facilement que l'instruction, même la plus élémentaire, soit une exception : sur 2,389, on en a compté 2,143 privés de toute instruction, ou 90 p. 100.

13° *Profession des aliénés.* — Les faits relatifs aux professions des admis contribuent à éclairer le problème. C'est ainsi que, si l'on ne tient pas compte des militaires ou marins, dont le chiffre élevé s'explique peut-être par une plus grande sévérité dans le service des admissions, on constate 1 admission sur 1,912 habitants exerçant des professions libérales, 1 sur 3,609 propriétaires et rentiers, 1 sur 5,487 industriels, commerçants, artisans, et 1 sur 18,819 agriculteurs seulement.

14° *Origine des aliénés.* — L'élément urbain domine donc dans les admissions; mais peut-être est-il permis de croire que cette prédominance des fous originaires des villes doit être attribuée bien moins à la multiplicité des affections mentales au sein des populations agglomérées, qu'aux mesures toutes spéciales dont ces infortunés y sont l'objet. Ainsi, par des considérations d'une sage prévoyance, tous les individus privés de leur raison, quelle que soit la nature de leur affection, y sont généralement considérés comme dangereux, et, à ce titre, séquestrés par ordre de l'autorité; tandis que, dans les campagnes, où les aliénés sont connus de tout le monde, où chacun a en quelque sorte les yeux sur eux et où leurs actes ne peuvent avoir les mêmes conséquences, l'Administration laisse dans leurs familles ceux qui se montrent inoffensifs.

Les idiots-crétins d'origine rurale sont, au contraire, beaucoup plus nombreux que les autres dans les admissions de chaque année. La proportion a été, de 1856 à 1860, de plus de 60 p. 100.

15° *Causes de l'aliénation.* — On sait avec quel soin les médecins de nos asiles d'aliénés, au moment de l'admission d'un fou, cherchent à déterminer la cause de son mal, afin de l'attaquer dans son principe en lui appliquant un remède approprié. Malheureusement, bien des causes, sans compter la difficulté du diagnostic, rendent plus ou moins douteux les résultats des investigations médicales les plus consciencieuses.

Ce n'est donc pas sans une certaine réserve qu'on doit consulter les tableaux relatifs aux causes présumées de l'aliénation des 38,988 malades admis de 1856 à 1860.

Parmi ces 38,988 malades, il en est 8,250 pour lesquels aucun renseignement n'a pu être fourni. Les 30,738 autres se divisent ainsi :

	Fous.	Idiots et crétins.
Sexe masculin	14,877	1,148
Sexe féminin	13,744	969
Totaux	28,621	2,117

Sur les 28,621 fous des deux sexes, on en a compté 4,056 dont le père ou la mère avaient été atteints de folie. Les hommes figurent dans ce nombre pour 2,012, et les femmes pour 2,044. C'est une proportion de 135 sur 1,000 malades du sexe masculin et de 141 sur 1,000 du sexe féminin. Les prédispositions héréditaires se rencontreraient donc un peu plus fréquemment chez la femme que chez l'homme:

A l'égard des idiots, on a constaté cette prédisposition chez 260 individus, dont

110 du sexe masculin et 150 du sexe féminin. — S'il était possible de conclure de ce petit nombre de faits, la transmission héréditaire ne serait pas plus fréquente pour l'idiotie que pour la folie.

En dehors de l'hérédité, la folie se serait produite dans 15,866 cas (ou 607 sur 1,000) sous l'influence de causes physiques, et dans 10,357 (ou 393 sur 1,000) sous l'influence de causes morales; la folie se produirait donc beaucoup plus souvent sous des influences physiques. Cette observation est commune à l'un et à l'autre sexe, avec cette différence toutefois que, pour les femmes, le nombre des cas dont l'origine a été attribuée à des causes morales est relativement plus élevé.

Parmi les hommes, la cause physique la plus ordinaire est l'abus des boissons enivrantes; elle a produit 3,014 cas, soit plus du quart de ceux qui se rattachent aux influences de cette nature. Viennent ensuite, par ordre décroissant, les maladies de différents organes, l'épilepsie, l'onanisme et les abus vénériens.

Parmi les folles, les principales causes physiques seraient les maladies propres à leur sexe, comme celles de l'utérus, la suppression des fonctions périodiques, la grossesse, l'accouchement, etc., etc.

Quant aux phénomènes de l'ordre moral, ceux qui paraissent produire le plus souvent la folie, sont: d'abord, les chagrins domestiques et l'exaltation des sentiments religieux; viennent ensuite les revers de fortune et l'ambition déçue.

En somme, en réunissant les deux sexes et abstraction faite de l'hérédité, il résulte des observations recueillies pendant les 5 dernières années que, de toutes les causes, physiques ou morales, qui concourent à provoquer la folie, la plus ordinaire est l'ivrognerie. Viennent ensuite: les chagrins domestiques, l'âge (démence sénile), les maladies de différents organes, l'épilepsie, l'exaltation religieuse, l'onanisme et la misère.

16° *Durée de la maladie au moment de l'admission.* — Le degré d'ancienneté de la maladie au moment de l'admission influe très-sensiblement sur l'efficacité du traitement. Sur 1,000 fous admis pour la première fois, 174 l'étaient depuis moins d'un mois, 269 depuis 1 à 6 mois, 134 depuis 6 mois à 1 an, 111 depuis 1 an et 2 ans, et 140 depuis plus de 2 ans. — Il résulte de ces chiffres que plus du quart des malades admis n'y sont placés que plus d'un an après l'invasion du mal. On ne doit donc pas être surpris du nombre considérable d'incurables qui encombrant ces établissements.

17° *Guérisons et autres causes de sortie.* — Le mouvement à la sortie se compose: 1° de ceux qui sont sortis *avant* ou après guérison; 2° des décédés; 3° de ceux qui restent en traitement à la fin de l'année. Ces trois catégories réunies reproduisent le nombre des *traités*.

Voici d'abord le tableau des sorties avant ou après guérison.

	Fous.		Idiots et crétins.		Total des deux catégories.	
	Sortis après guérison.	Sortis avant guérison.	Sortis après guérison.	Sortis avant guérison.	Sortis après guérison.	Sortis avant guérison.
1856	2,711	1,939	12	162	2,723	2,101
1857	2,759	2,366	9	296	2,768	2,662
1858	2,741	2,624	13	301	2,754	2,925
1859	2,721	2,544	12	168	2,733	2,712
1860	2,755	2,590	14	229	2,769	2,819
Moyennes						
Sexe masculin . .	1,411	1,226	8	121	1,419	1,347
Sexe féminin . .	1,326	1,187	4	110	1,330	1,297
Totaux	2,737	2,413	12	231	2,749	2,644

Sur 100 sorties, les fous en comptent 53 *après guérison* et 47 *avant guérison*.
 — les idiots et crétiens, 5 *id.* 95 *id.*

Les sorties *avant guérison* se classent d'ailleurs ainsi qu'il suit :

	Fous.	Idiots et crétiens.
Évasions	5	2
Transfèrements	35	39
Sortis après amélioration . .	60	59
	<u>100</u>	<u>100</u>

Le nombre moyen annuel des *évasions* a été de 115 par an. — Si l'on recherche maintenant, en distinguant les sexes, dans quelle proportion les guérisons se sont produites chaque année, relativement au nombre des malades traités, on obtient les résultats qui suivent :

	Fous.	Idiots et crétiens.	Total.
1856	8.68	0.34	7.83
1857	8.49	0.23	7.62
1858	8.25	0.31	7.37
1859	8.04	0.29	7.19
1860	7.82	0.32	7.00
Moyennes { Sexe masculin . .	8.70	0.38	7.77
{ Sexe féminin . . .	7.82	0.21	7.05
{ Les 2 sexes . . .	8.25	0.30	7.40

On voit que si la folie est curable, elle l'est dans une bien faible proportion. Pour les fous des deux sexes, elle ne dépasse pas 8.25 pour 100 traités. C'est le douzième seulement.

Elle est insignifiante pour les idiots.

Les guérisons sont d'ailleurs plus nombreuses dans le sexe masculin que dans l'autre sexe.

18° *Guérisons d'après la durée du traitement.* — Les chances de guérison diminuent en raison de la durée du traitement. Ainsi, sur 100 guérisons, on constate, d'après les tableaux que nous analysons, 38 guérisons, ou plus du tiers, obtenues dans les 3 premiers mois du traitement; 24, ou presque un quart, après un traitement de 3 à 6 mois; 11, ou le dixième, après un traitement de 6 à 9 mois; 8 après un traitement de 9 à 12 mois. C'est 81 guérisons sur 100, ou plus des quatre cinquièmes, dans la première année. Ces chances sont également en raison de l'âge. C'est de 20 à 30 ans que le malade en a le plus; elles diminuent ensuite très-rapidement à mesure que l'aliéné avance en âge et surtout qu'il approche de l'époque à laquelle l'intelligence commence généralement à s'affaiblir.

19° *Guérisons d'après les causes de la maladie.* — Parmi les 13,687 fous sortis après guérison, de 1856 à 1860, il en est 9,789 pour lesquels on a pu déterminer les influences diverses qui avaient amené leur folie. — On a guéri sur ce nombre 5,253 fous devenus tels par suite de causes physiques, et 4,536 par suite de causes morales. Les admissions de la première catégorie étant beaucoup plus nombreuses que celles de la seconde, on doit en conclure que les maladies morales ont été guéries plus facilement que les autres. Les cas le plus facilement guéris sont d'ailleurs, par ordre décroissant: l'ivrognerie, les chagrins domestiques, les maladies diverses, etc.

Chez 1,522 malades guéris on a constaté une prédisposition héréditaire. C'est une proportion de 15 p. 100 par rapport au chiffre des fous guéris.

20° Décès.

	Nombre des décès.			Mortalité pour 100 malades traités.		
	Fous.	Idiots et crétins.	Total.	Fous.	Idiots et crétins.	Total.
1856	3,308	294	3,602	»	»	10.66
1857	3,502	369	3,871	»	»	10.66
1858	3,466	319	3,785	»	»	10.14
1859	3,450	308	3,758	»	»	9.90
1860	3,441	278	3,719	»	»	9.40
Moyennes annuelles.						
{ Sexe masculin . .	1,857	180	2,037	11.44	8.76	11.08
{ Sexe féminin . .	1,576	133	1,709	9.28	6.93	9.04
{ Les 2 sexes . .	3,433	313	3,746	10.34	7.87	10.07

D'après ces rapports, les hommes, comme dans la population générale, meurent plus que les femmes. On voit de plus que la mortalité des fous est bien supérieure à celle des idiots et crétins.

21° Décès d'après la durée du traitement. — Lorsqu'on compte les décès d'après la durée du traitement, on constate que, sur 18,735 décédés, 2,161 sont morts dans le premier mois de leur entrée, 1,311 dans le deuxième mois, et 1,086 dans le troisième. C'est, pour les trois premiers mois, 4,558 décès, soit le quart environ du chiffre total. Comme ce fait n'a pas lieu pour les idiots, qui, dans cet intervalle, ont perdu 194 individus sur 1,568, on doit supposer ou que la nostalgie produit immédiatement sur les fous des effets redoutables, ou que la plupart ont été admis au moment où la maladie avait atteint la période la plus aiguë.

22° Décès d'après les professions. — Si l'on classe les décédés relativement aux professions, on remarque que ce sont les fous désignés sous le titre: individus *sans profession* (catégorie qui comprend les mendiants, les infirmes, les détenus et les gens sans aveu), qui ont la mortalité la plus considérable. Dans cette catégorie, c'est le sexe féminin qui est le plus frappé; les filles publiques et les femmes en état de vagabondage, qui la constituent presque tout entière, expliquent ce résultat.

Les aliénés devenus tels sous l'influence de causes physiques ont un plus grand nombre de décès que ceux qui ont subi celle des causes morales; et cela se conçoit, la folie se compliquant presque toujours, chez les premiers, d'une autre affection morbide. Sur 12,109 fous décédés qu'on a pu examiner à ce point de vue, 8,406 appartiennent à la catégorie de la démence provoquée par des causes physiques.

23° Décès accidentels. — De 1854 à 1860, on a compté dans les asiles 87 morts accidentelles et 116 suicides.

La moyenne annuelle des morts accidentelles est de 12, et celle des suicides de 16. Ces chiffres, quoique élevés, n'ont rien de surprenant quand on les compare à l'effectif total des malades traités, et surtout quand on tient compte du grand nombre de monomaniaques que leur folie pousse aux actes les plus violents.

La part des hommes dans les 203 morts violentes est de 128, celle des femmes de 75.